



ARRETE du MAIRE

N° arrêté : A/2026 / 048

OBJET – Prolongation de l’arrêté municipal n° A/2026/046 - Réglementation temporaire de la circulation pour la réalisation de divers travaux de voirie le 13 et 14 avril 2026 – Route des Gouttes, rue des Sablonnières, route de Condeissiat, Grande Rue (en agglomération)

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213--1,

VU le code de la route,

VU l’instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l’arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifiée,

VU l’arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant l’arrêté n° A/2026/046 en date du 09 avril 2026 réglementant temporairement la circulation les 13 et 14 avril 2026 sur les voies suivantes : Route des Gouttes, rue des Sablonnières, route de Condeissiat, Grande Rue (en agglomération) afin de permettre la réalisation de travaux de voirie ;

Considérant que les travaux nécessitent une prolongation de la période de restriction de circulation jusqu’au 15 avril 2026 à 16h30.

ARRETE

Article 1er – La durée de l’arrêté municipal n° A/2026/046 du 09 avril 2026 est prolongée jusqu’au 15 avril 2026 à 16h30, afin de permettre la continuité de divers travaux de voirie– Route des Gouttes, rue des Sablonnières, route de Condeissiat, Grande Rue (en agglomération)

Article 2 – Toutes les dispositions relatives à la restriction de circulation , telles qu’établies dans l’arrêté initial, restent inchangées et s’appliquent **jusqu’au 15 avril à 16h30**.

Article 3 – Les signalisations relatives aux différentes restrictions mises en place resteront en vigueur pendant toute la durée du prolongement de la période des travaux.

Article 4 : M le Maire, M le commande de brigade de gendarmerie de Châtillon sur Chalaronne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- Communauté des brigades de gendarmerie de Chatillon-sur-Chalaronne/Vonnas, 01400 Chatillon-sur-Chalaronne (courriel : cob.chatillon-sur-chalaronne@gendarmerie.interieur.gouv.fr),
- Centre de secours de Neuville-les-Dames (courriel),
- Service technique municipal.

Fait à Neuville-les-Dames, le 13 avril 2026

Le Maire, Aurélien JOSSERAND



Mairie de Neuville-les-Dames

25, place de la Mairie 01400 NEUVILLE-LES-DAMES

Horaires d’ouverture du secrétariat de Mairie : Lundi-mercredi-vendredi : 8h-12h / Mardi : 15h-18h

☎ : 04 74 55 60 97

@ : contact@neuvilledames01.fr

🌐 : www.neuvilledames01.fr